

MUNICIPALITÉ D'UPTON

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-243

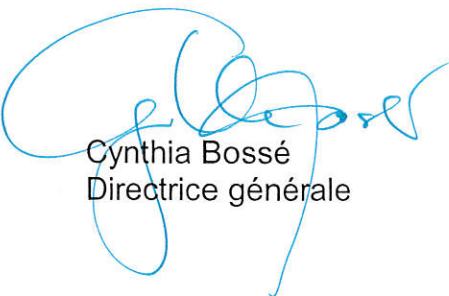
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 4 février 2014, le règlement numéro 2013-243 intitulé « Règlement numéro 2013-243 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Ce règlement décrit les valeurs, les règles de conduite, les mécanismes d'application et de contrôle, de même que les sanctions en cas de manquement à une règle prévue au code par les Élus municipaux de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 6^e jour du mois de février de l'an 2014.



Cynthia Bossé
Directrice générale